

9491/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 mai 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 mai 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virement de crédits n° DEC 10/2025 à l'intérieur de la section III - Commission - du
budget général pour l'exercice 2025**

E19689

Bruxelles, le 27 mai 2025
(OR. en)

9491/25

FIN 572

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Piotr SERAFIN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	27 mai 2025
Destinataire:	Monsieur Paweł KARBOWNIK, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 10/2025 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2025

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC(2025)10.

p.j.: DEC(2025)10



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 27/05/2025

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2025
SECTION III - COMMISSION TITRES: 16, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 10/2025

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3004 Mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

POSTE - 30 04 01 01 Réserve de solidarité européenne

CE	-270 077 316,00
CP	-270 077 316,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1602 Mobilisation des mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

POSTE - 16 02 01 01 Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)

CE	224 212 395,00
CP	224 212 395,00

POSTE - 16 02 01 02 Assistance aux pays dont l'adhésion est en cours de négociation pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)

CE	45 864 921,00
CP	45 864 921,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 04 01 01 - Réserve de solidarité européenne

b) Données chiffrées à la date du 12/05/2025

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 117 064 638,00	1 117 064 638,00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	181 389 165,00	181 389 165,00
3 Virements	-100 000 000,00	-100 000 000,00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	1 198 453 803,00	1 198 453 803,00
5 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
6 Crédits disponibles (4-5)	1 198 453 803,00	1 198 453 803,00
7 Prélèvement proposé	270 077 316,00	270 077 316,00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6-7)	928 376 487,00	928 376 487,00
9 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice [7/(1+2)]	20,80 %	20,80 %
10 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 12/05/2025	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

En application de l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve de solidarité et d'aide d'urgence est constituée de deux instruments qui peuvent être utilisés pour financer, respectivement:

- a) une assistance visant à répondre à des situations d'urgence résultant de catastrophes majeures qui sont couvertes par le Fonds de solidarité de l'Union européenne, dont les objectifs et le champ d'application sont définis dans le règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil (ci-après dénommée «réserve de solidarité européenne»); et
- b) des réactions rapides à des besoins urgents spécifiques dans l'Union ou dans des pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en particulier pour les interventions d'urgence et les opérations d'appui en cas de catastrophe naturelle non couverte par le point a), de catastrophe d'origine humaine, de crise humanitaire, de menace de grande ampleur pour la santé publique ou en matière vétérinaire ou phytosanitaire, ainsi que pour des situations de pression particulière aux frontières extérieures de l'Union résultant de flux migratoires, lorsque les circonstances l'exigent (ci-après dénommée «réserve d'aide d'urgence»).

Le point 10 de l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres (All) fixe les modalités relatives à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) dans le contexte de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

16 02 01 01 - Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)

b) Données chiffrées à la date du 12/05/2025

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	50 000 000,00	50 000 000,00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	12 926 997,00	12 926 997,00
3 Virements	100 000 000,00	100 000 000,00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	162 926 997,00	162 926 997,00
5 Crédits déjà utilisés	110 663 587,00	110 663 587,00
6 Crédits disponibles (4-5)	52 263 410,00	52 263 410,00
7 Renforcement demandé	224 212 395,00	224 212 395,00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6+7)	276 475 805,00	276 475 805,00
9 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice [7/(1+2)]	356,31 %	356,31 %
10 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 12/05/2025	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Conformément à l'article 4 *bis*, paragraphe 4, du règlement FSUE, un montant de 50 millions d'EUR a été inscrit au budget général 2025 (en engagements et en paiements) pour le paiement d'éventuelles avances sur la ligne budgétaire 16 02 01 01, ainsi qu'un montant de 12,9 millions d'EUR reporté de l'exercice 2024. Au moyen du virement DEC 02/2025, un montant supplémentaire de 100 millions d'EUR a été transféré de la réserve pour couvrir l'avance versée à l'Espagne à la suite des inondations DANA qui ont frappé Valence.

En 2025, la Commission a par conséquent déjà versé 100 millions d'EUR à l'Espagne ainsi qu'une avance de 10,7 millions d'EUR à l'Autriche pour les inondations de septembre 2024, tout en laissant sur la ligne budgétaire un montant de 52,3 millions d'EUR, qui est disponible afin de couvrir d'éventuelles nouvelles demandes d'avances.

À la suite des inondations qui ont eu lieu en Europe centrale et orientale en septembre 2024 et des demandes de contribution financière du FSUE présentées par quatre États membres touchés, un virement de 224,2 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement à partir de la réserve de solidarité européenne vers la ligne budgétaire opérationnelle du FSUE est donc demandé afin d'octroyer une aide aux États membres concernés (Autriche, Pologne, République tchèque et Slovaquie). La présente demande tient compte de l'avance de 10,7 millions d'EUR versée à l'Autriche.

II. RENFORCEMENT

II.2

a) Intitulé de la ligne

16 02 01 02 - Assistance aux pays dont l'adhésion est en cours de négociation pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)

b) Données chiffrées à la date du 12/05/2025

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0,00	0,00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	0,00	0,00
3 Virements	0,00	0,00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	0,00	0,00
5 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
6 Crédits disponibles (4-5)	0,00	0,00
7 Renforcement demandé	45 864 921,00	45 864 921,00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6+7)	45 864 921,00	45 864 921,00
9 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice $[7/(1+2)]$	n/a	n/a
10 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 12/05/2025	0,00	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Il est nécessaire de prélever un montant de 45,9 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement de la réserve de solidarité européenne pour le virer sur la ligne budgétaire du Fonds de solidarité de l'Union européenne (16 02 01 02) afin d'octroyer une aide à deux pays candidats à l'adhésion (Moldavie et Bosnie-Herzégovine), à la suite des inondations qui ont eu lieu en septembre et octobre 2024.

ANNEX

COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE EUROPEAN SOLIDARITY RESERVE IN 2025

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2025, which relate to the European Solidarity Reserve (ESR), and the remaining amount under the ESR reserve following the approval of these proposals, including any carried over appropriations.

Content	TOTAL	European Solidarity Reserve	European Solidarity Fund operational line 16 02 01 01	European Solidarity Fund operational line 16 02 01 02
(1) General Budget 2025 - Initial appropriations	1.361.380.800	1.298.453.803	62.926.997	
(2) Out of which, voted budget 2025, main allocation	825.298.478	825.298.478		
(3) Out of which, voted budget 2025 - EUSF advances (Article 4a EUSF Regulation)	50.000.000		50.000.000	
(4) Out of which, carried over appropriations	194.316.162	181.389.165	12.926.997	
(5) Out of which, end of year cushion (until 30/09)	291.766.160	291.766.160		
(6) Advance payments	-110.663.587	-100.000.000	-10.663.587	
(7) Out of which, DEC 02/2025 transfer proposal		-100.000.000	+100.000.000	
(8) Out of which, payment of advances to Spain	-100.000.000		-100.000.000	
(9) Out of which, payment of advances to Austria (*)	-10.663.587		-10.663.587	
(10) Mobilisation of the European Union Solidarity Fund to provide assistance to Austria, Poland, the Czech Republic, Slovakia, Moldova and Bosnia and Herzegovina relating to floods occurred in 2024. COM(2025) 250	-270.077.316	-270.077.316		
(11) DEC accompanying Mobilisation COM(2025) 250 - DEC 10/2025		-270.077.316	+224.212.395	+45.864.921
(11.1) Payment to Austria, Poland, the Czech Republic, and Slovakia			-224.212.395	
(11.2) Payment to Moldova and Bosnia and Herzegovina				-45.864.921
Remainder (1) + (6) + (10)	980.639.897	928.376.487	52.263.410	

(*) On 29 November 2024, Austria requested an advance payment of EUR 10 663 587 from the EUSF in relation to the floods occurred in September 2024. This amount was consumed directly from the appropriations already available on the EUSF operational budget line.